

Rapport annuel de développement durable

Développement durable : où en est-on ?

Communauté
d'Agglomération du Muretain

Rapport 2015 : Bilan 2013 – Budget 2015



Sommaire

1. Préambule

- 1.1. Mettre le développement durable au cœur des débats
- 1.2. Un 4^{ème} rapport sur la situation en matière de développement durable
- 1.3. Après une année de transition, tendre vers un rapport co-construit

2. Année 2013 : la politique de développement durable de la CAM formalisée dans l'Agenda 21

- 2.1. Répondre aux finalités du développement durable en s'appuyant sur 3 axes d'actions
- 2.2. Un an après, où en sommes-nous ?
 - 2.2.1. Axe 1 – Développement et aménagement du Territoire
 - 2.2.2. Axe 2 – Climat et énergie
 - 2.2.3. Axe 3 – Gouvernance et éco-citoyenneté

3. Conclusion et Perspectives 2015

- 3.1. Pour un rapport 2016 co-construit et utile à tous
- 3.2. Premiers actes et volonté renforcée
 - 3.2.1. Passer à l'action
 - 3.2.2. D'une démarche institutionnelle à une démarche territoriale

1. Préambule

1.1. Mettre le développement durable au cœur des débats

Ce rapport est prévu par la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (article 255), dite loi Grenelle 2. Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 et la circulaire du 3 août 2011 viennent compléter les dispositions prévues par la loi.

Au-delà de l'obligation réglementaire, ce rapport a pour objectif de renforcer la prise de conscience et le débat interne autour du développement durable.

Il s'agit de questionner les pratiques et de mettre le développement durable à l'ordre du jour au moment stratégique de la préparation budgétaire, d'autant que la collectivité a pris des engagements au travers d'un Agenda 21, assorti d'un Plan Climat Energie Territorial.

1.2. Un 4^{ème} rapport sur la situation en matière de développement durable

Pour la Communauté d'Agglo du Muretain, ce 4^{ème} rapport arrive un an après l'adoption du programme d'actions Agenda 21. Il est un peu tôt pour amorcer une dynamique d'évaluation et d'amélioration continue de la démarche de développement durable engagée par la collectivité. Ainsi, le rapport 2015 est très succinct, le rapport suivant sera plus étoffé et aura vocation à constituer un premier bilan intermédiaire de l'Agenda 21.

1.3. Après une année de transition, tendre vers un rapport co-construit

Sur le plan de la méthode, ce rapport est également imparfait dans la mesure où le contexte particulier de l'année 2014 : renouvellement des élus, refondation de la gouvernance, élaboration d'un projet de territoire en cours de finalisation, n'a pas été favorable à une démarche participative, de construction de ce bilan. Ce rapport de développement peine à trouver sa place, entre le débat d'orientation budgétaire dont il est un document contributif réglementaire et le rapport d'activité, document plus approprié par les services et les élus.

2. Année 2013 : la politique de développement durable de la CAM formalisée dans l'Agenda 21

2.1. Répondre aux finalités du développement durable en s'appuyant sur 3 axes d'actions

L'année 2013 est particulièrement marquante pour l'agglomération Muretaine au regard de la politique de développement durable car c'est l'année d'élaboration du 1^{er} programme d'actions Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial, adopté le 19 novembre 2013 par délibération du Conseil Communautaire.

Les actions ont été définies de manière participative, avec les agents et les élus de la collectivité.

- Formation-action de 56 agents en partenariat avec le CNFPT : 4 sessions pour 4 groupes d'agents de mars à juin 2013, résultat : 15 propositions concrètes, restituées le 24/06/13, intégrées au programme d'actions sous forme de mesures
- 5 groupes de travail thématiques cadres / élus, 2 réunions par thème, plus de 50 propositions

Structurées autour de 3 axes et 11 objectifs stratégiques, les 44 actions de l'agenda 21 couvrent de nombreux domaines d'intervention.

- Axe 1 : Développement et aménagement du territoire

Cet axe fédère l'action des acteurs autour d'une stratégie territoriale partagée, de valorisation du territoire et de son développement soutenable. Dans cette perspective, la CAM décide d'agir pour un aménagement durable, en généralisant l'Approche Environnementale de l'Urbanisme à l'ensemble de ses opérations. Aussi, afin de renforcer l'identité du territoire et de promouvoir une offre de tourisme de proximité, la CAM décide de préserver et de mettre en valeur le patrimoine (paysager, naturel et bâti) du Muretain autour d'un « projet patrimonial ».

Le territoire du Muretain est confronté à une forte pression foncière ainsi qu'à une baisse du nombre d'agriculteurs et de la surface agricole utile. Pour promouvoir un développement équilibré et renverser cette tendance, la CAM souhaite engager une réflexion sur le soutien à une agriculture périurbaine écologique et responsable sur le territoire.

- Axe 2 : Climat et énergie

Cet axe a pour objectif de créer une culture de consommation responsable au sein de la CAM afin de réduire l'impact environnemental de ses activités. La consommation responsable tient tant au choix des produits qu'à leur utilisation. Ainsi la CAM souhaite poursuivre les achats éco responsables et limiter le recours aux barquettes jetables dans la restauration. Par ailleurs, la CAM souhaite réduire les consommations de fluides (eau, gaz électricité) et s'engager dans la transition énergétique.




- Axe 3 : Gouvernance et éco citoyenneté

Dans son programme d'actions, la CAM s'attache à créer ou à développer des outils de gouvernance. Ainsi, il est prévu d'enrichir et de faire vivre l'observatoire territorial du Muretain

afin de connaître les forces, les faiblesses et les évolutions du territoire, qui pourront aider au pilotage des politiques publiques. La CAM veut par ailleurs proposer un espace d'information et de conseil au service des habitants regroupant dans un même lieu les permanences des professionnels de l'habitat, en créant la maison de l'habitat et du développement durable. Enfin la CAM, soucieuse de rechercher davantage de complémentarité et d'efficacité entre les échelons territoriaux s'engage à favoriser la coopération entre les communes et la communauté d'agglomération. Cette coopération se traduit notamment par la mise en place d'un système de groupement de commandes et par le développement de la pratique des fonds de concours.







2.2. Un an après, où en sommes-nous ?

La réalisation du programme est prévue sur 5 ans, il n'est pas anormal de constater que des actions ne soient pas encore démarrées un an après l'adoption du programme. Cette revue a simplement pour objectif de lister les actions et d'informer sur le niveau d'avancement au moment du débat d'orientation budgétaire.

	action bien avancée / réalisée au moins en partie
	réflexion amorcée, début de mise en œuvre
	action non mise en œuvre fin 2014

2.2.1. Axe 1 - Développement et aménagement du territoire

Pour un aménagement durable

1	Revaloriser les centres-villes et centres bourgs		réflexion amorcée - mise en place d'un groupe de travail d'élus
2	Valoriser les sites remarquables autour d'un projet patrimonial du territoire		pas lancé
3	Réaliser les opérations d'aménagement dans le cadre d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)		pas lancé
4	Economiser les ressources en privilégiant une économie circulaire		réflexion amorcée sur le projet Bordes blanche
5	Définir des solutions innovantes pour la gestion de l'eau et des énergies renouvelables à l'échelle de l'opération d'aménagement « Bordes Blanche »		adhésion aux pôles de compétitivité Eau et Derbi
6	Elaborer un guide d'aménagement durable et de performance énergétique des constructions		réflexion amorcée

Pour un développement équilibré

7	Soutenir une agriculture périurbaine écologique et responsable	☹️	recrutement d'une chargée de mission réalisation d'un diagnostic agricole
8	Engager une démarche d'économie sociale et solidaire	☹️	recrutement d'une chargée de mission prise de contact avec les acteurs
9	Créer un centre de ressources et de formation aux métiers de l'économie verte	☹️	pas lancé
11	Accompagner les entreprises dans la prise en compte des enjeux du développement durable	☹️	prise de contact avec les acteurs
10	Développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics	☹️	prise de contact avec les acteurs



Pour un habitat solidaire

12	Élaborer une "charte qualité habitat"	☹️	mise en œuvre du PLH
13	S'appuyer sur la solidarité intercommunale pour développer l'offre de logement à un coût abordable sur le territoire	☹️	mise en œuvre du PLH
14	Adapter le parc de logement au vieillissement de la population	☹️	mise en œuvre du PLH
15	Lutter contre la précarité énergétique	☹️	préfiguration création espace info énergie - maison de l'habitat




2.2.2. Axe 2 – Climat et énergie

Pour une consommation responsable




16	Développer à la CAM le recours aux achats éco-conditionnés ou responsables	😊	en cours
17	Poursuivre les achats éco-responsables dans la restauration	😊	en cours
18	Limiter le recours aux barquettes jetables dans la restauration	😊	fait

19	Favoriser le recours aux produits d'entretien écologiques		fait
20	Réduire l'impact des outils d'impression		en cours



Pour une gestion optimisée des déchets

21	Réduire à la source les quantités de déchets produits et améliorer le tri des déchets		projet Bien manger, moins gaspiller sur 2014-2015 avec formation d'animateurs, animations et pesées dans les restaurants scolaires
22	Développer le tri sélectif dans toutes les structures de la CAM		fait en partie, à réactiver
23	Améliorer la valorisation des déchets		Groupe de travail Déchets en place Réduction à la source des déchets liés aux travaux de voiries





Pour une mobilité durable



24	Favoriser et faciliter le recours aux modes de déplacements doux ou actifs		en cours
25	Favoriser le recours au covoiturage		adhésion au service de covoiturage Tisséo pour les agents de la CAM
26	Optimiser et améliorer le parc de véhicules de la CAM et les déplacements liés aux activités		en cours

Pour la maîtrise des consommations d'eau

27	Economiser les ressources en eau		pas lancé
28	Réduire la consommation d'eau de piscine		déchloramineur et changement pompe




Pour une politique énergétique performante

29	Engager une politique énergétique de la CAM		mise en place d'un système de management de l'énergie (participation au projet européen "50 000&1 SEAPs")
30	Réduire les consommations électriques		mise en place entretien préventif des équipements et système d'alerte consommations anormales
32	Réduire les consommations de gaz		adoption consignes de températures sensibilisation agents HDC
31	Optimiser les horaires de ménage		pas lancé




33	Organiser la rénovation énergétique des bâtiments		100 000 euros demandés BP 2015
34	Favoriser le recours aux énergies renouvelables et de récupération		étude de faisabilité réalisée sur dispositif de récupération chaleur sur réseau d'eaux usées, travaux non lancés étude des potentiels énergies renouvelables non lancée, crédits demandés BP 2015 réflexion amorcée sur production de biométhane

2.2.3. axe 3 – Gouvernance et éco-citoyenneté



Pour accompagner les mutations du territoire

35	Faire vivre l'observatoire territorial du Muretain		en cours
36	Développer la place de la CAM dans les réseaux d'échanges sur le territoire		en cours
37	Créer la maison de l'habitat et du développement durable		en réflexion

Pour favoriser le vivre ensemble

38	Faciliter l'engagement des jeunes sur le territoire		en cours
39	Accompagner les gens du voyage		en cours
40	Faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap sur le territoire		en cours

Pour une gouvernance durable

41	Sensibiliser et former les agents et les élus au développement durable		Effectué en continu (formation « approche globale » en 2013, formation spécifique en 2014)
42	Sensibiliser les citoyens du territoire au développement durable		Réunion publique sur le diagnostic partagé du territoire en mars 2013 Mise en œuvre par la direction Enfance depuis 2012 du projet « Faisons sourire la planète »

43 Favoriser la coopération entre les communes	😊	sur les achats : commandes groupées, renouvellement du marché des fournitures administratives avec une approche plus responsable (réflexion collective sur les besoins, association des utilisateurs à la définition du cahier des charges, recherche de standardisation pour réduire les coûts, intégration de critères environnementaux, etc.)
44 Organiser le suivi et l'évaluation partagée de la démarche Agenda 21	☹️	pas lancé

3. Conclusion et Perspectives 2015

3.1. Pour un rapport 2016 co-construit et utile à tous

Sur le plan de la méthode, associer les élus à la construction du rapport et prévoir des échanges pour une construction plus collaborative à partir d'une grille de questionnement.

S'interroger sur la pertinence de superposer l'élaboration du compte-rendu annuel d'activités et de ce rapport annuel de développement durable pour faire un temps fort d'évaluation, de bilan et de mise en perspective des politiques et actions. A terme, évoluer vers un rapport annuel unique ?

Mettre en place des indicateurs « développement durable » pour chaque politique publique menée et pour chaque service rendu, en complétant et/ou en s'appuyant sur les indicateurs d'activités déjà existants. S'engager dans une réelle démarche d'évaluation de l'Agenda 21 et du PCET.

3.2. Premiers actes et volonté renforcée

3.2.1. Passer à l'action

De nombreuses actions dans tous les services et donc concernant l'ensemble des compétences communautaires témoignent de l'engagement des élus et des agents en faveur des finalités du développement durable. Sur le plan de la manière de faire, les principes du développement durable sont de mieux en mieux intégrés : même si la participation des acteurs reste assez peu pratiquée, l'approche transversale devient naturelle dans une organisation qui cherche à optimiser ses moyens humains et matériels, l'évaluation progresse également même si l'approche financière reste prépondérante.

Après le renouvellement des instances politiques de la CAM, la démarche de développement durable a été renforcée pour ce nouveau mandat avec la nomination d'un vice-président spécifiquement en charge de l'Agenda 21, du développement durable, de la transition énergétique. Les membres de la Commission Agenda 21 – Développement durable, instance nouvelle créée en 2014, ont confirmé la poursuite de la démarche engagée. Ainsi, de manière à faciliter

l'appropriation du programme d'actions Agenda 21, à rendre sa mise en œuvre plus lisible et plus dynamique et à alimenter la réflexion sur le projet de territoire, la commission a proposé d'engager la mise en œuvre du programme autour de 5 priorités pour le territoire :

1. Le développement durable, une opportunité pour revitaliser les cœurs de villes et de villages : rénovation énergétique du bâti, qualité des constructions, adaptation au vieillissement, mobilités actives, modes de consommations, commerces de proximité
2. Une agriculture périurbaine écologique et responsable : une chance pour le territoire
3. Mobilité durable : complémentarité à trouver entre les transports publics, les modes actifs (vélo, marche, etc.) et la voiture « responsable »
4. Déchets : Réduction à la source, optimisation des services et toujours plus de valorisation
5. Transition énergétique : rénovation énergétique des bâtiments, réduction des consommations à l'échelle du territoire, recours aux énergies renouvelables et de récupération, développement de la filière biogaz

S'ajoutent à ces 5 priorités pour le territoire, 3 leviers d'accompagnement :

- La mise en œuvre d'une politique d'éducation à l'environnement et au développement durable pour informer et mobiliser les citoyens et les acteurs
- La coopération entre les communes
- La communication.

Sur le plan de la participation des élus à la conduite de l'Agenda 21, ces priorités font chacune l'objet d'un groupe de travail rattaché à la commission Agenda 21. Un 6^{ème} groupe s'attache à la démarche elle-même, visant à partager les éléments de méthode du développement durable, à mettre en cohérence les démarches conduites aux différentes échelles de territoire, à valoriser les expériences communales et à garantir la poursuite de la démarche en gardant le cap vers la reconnaissance nationale.

3.2.2. D'une démarche institutionnelle à une démarche territoriale

En parallèle, s'initie le volet territorial de l'Agenda 21 – Plan climat énergie visant à mobiliser la contribution des citoyens, des entreprises, des associations et de tous les acteurs à cette démarche. Des premiers contacts sont établis dans ce sens avec le Club des Entreprises du Muretain, des partenariats se nouent avec des acteurs très concernés comme le lycée Charles de Gaulle de Muret et le gestionnaire de réseau de distribution de gaz GrDF, des échanges réguliers avec les acteurs institutionnels, le projet d'un nouveau Conseil de Développement émerge. Ces initiatives marquent la volonté de tisser des liens et de mener des actions partenariales pour construire collectivement un territoire équilibré : engagé dans la transition énergétique, attentif à ses ressources naturelles, soucieux de l'épanouissement de chacun et en lutte contre les inégalités, riche de ses activités économiques et tirant profit de la croissance verte.

Début 2015, le projet de territoire, fruit d'un travail politique de plusieurs mois, vient donner un cadre stratégique et confirmer cette dynamique.

C'est dans cette perspective de démarche territoriale et participative que la reconnaissance nationale Agenda 21 peut s'envisager.